



## CONTRAT DE BAIL A USAGE COMMERCIAL

ENTRE

Mme/M. OULASOTE KABIBOU, domicilié(e) à

ABOBO par ailleurs, propriétaire (bailleur) du magasin sis DJIBI PARIS VILLAGE

ET

Mme/M. TASSIR IBRAHIM Tél : 0747811534

A/LS DOSSIER N. 08041 MAILC  
VU pour l'émission de la...  
locataire dudit magasin.  
Apposée ci-dessous...  
CNI N°  
DU...  
Délivrée par...  
ABOBO LE 27 MAR. 2024  
20...

### CONDITIONS ET LOYER

Le propriétaire (bailleur) met en location le magasin en l'état, moyennant le Loyer (mensuel)

de 130 mille Fcfa. Avec une Caution de 03 mois, soit 360 mille Fcfa et une Avance de 03 mois, soit 360 mille Fcfa, pour un montant total de 720 mille Fcfa, versé ce jour.

### DUREE

Le présent contrat, renouvelable avec l'accord des deux (02) parties, est établi pour une durée de 04 ans allant du 27/03/2024 au 27/03/2028.

Le présent Contrat de bail à usage commercial prend effet à compter de sa date de signature.

A/LS DOSSIER N. 08042 MAILC  
VU pour l'émission de la...  
Signature de M...  
Apposée ci-dessous...  
CNI N°  
DU...  
Délivrée par...  
27 MAR. 2024

### ENGAGEMENTS

- ✓ En cas de rupture du présent Contrat de bail à usage commercial, le bailleur après avoir fait l'état des lieux, s'engage à restituer la caution du locataire (sous 48 heures).
- ✓ Le locataire s'engage (elle/lui) à faire bon usage dudit magasin, à l'entretenir et à le rendre en bon état.

FOFANA A. 08042  
Conseiller Municipal  
Officier d'état - Civil Délegué  
COMMUNE D'ABOBO

Fait à..., le 27 MAR. 2024

Pour le Locataire

Pour le Bailleur